

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Approbation de la convention de gestion avec Sceaux Bourg-la-Reine Habitat – crèche des Musiciens

Rapporteur : Philippe Laurent

La Ville est propriétaire du terrain situé avenue Raymond Poincaré - rue Albert 1^{er}, sur lequel a été réalisé le programme comprenant deux structures multi-accueil de petite enfance et la résidence étudiante Pierre-Ringenbach.

Cette entité bâtie comprend également des espaces techniques regroupant les équipements permettant la gestion des fluides et de la chaufferie pour l'ensemble des volumes composant l'ensemble immobilier.

La résidence étudiante a été donnée à bail à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat ; un bail à construction a été signé à cet effet le 3 juillet 2017.

Dans le cadre de la division des volumes, il a été constitué une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL), dont les statuts ont été signés le 3 juillet 2017, permettant ainsi d'assurer l'unité fonctionnelle et la conservation de l'ensemble immobilier (veiller aux règles de sécurité, entretenir et réparer les équipements présentant un intérêt collectif pour tous les propriétaires). Néanmoins, en attendant d'en confier la gestion à un cabinet spécialisé, il a été décidé de confier la gestion et le paiement des dépenses collectives à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et ce, depuis la mise en service des lots, soit le 1er septembre 2019.

La quote-part de la Ville dans cette AFUL est de 27 %. Afin que la Ville puisse rembourser sa quote part à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat des frais qu'elle a payés, le temps que le gestionnaire de l'AFUL soit nommé, il est nécessaire qu'une convention soit établie entre ces deux parties.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le premier adjoint au maire à signer la convention de gestion entre la Ville et Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.